

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR21.44PR  
concernant  
la création d'une société anonyme pour développer la construction de  
centrales solaires dans la région yverdonnoise ainsi que l'étude, la  
construction, le financement et l'exploitation d'installations relatives à  
la mobilité électrique**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Paul Camille GENTON, (remplaçant Josie EHRBAR), Anita ROKITOWSKA, François ARMADA, Denis GONIN, Ramzi KAROUI, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Benoist GUILLARD, Municipal, MM. Christian TINGUELY, Directeur général de VO énergies, Claude RECORDON, Président de VO énergies, Pierre-Alain KREUTSCHY, Directeur commercial Yverdon Energie, Stéphane TUILLARD, Responsable projets d'énergies renouvelables, Philippe GENDRET, Chef de Service des énergies. La commission les remercie pour la qualité de leurs présentations, ainsi que pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

Le plan directeur des énergies et la stratégie énergie-climat de la Ville d'Yverdon-les-Bains fixent un objectif de 30% de couverture des besoins en énergie électrique et thermique de la Commune, par des énergies renouvelables produites localement.

En 2020, la production solaire a couvert 6% des besoins électriques de la Ville grâce à des installations financées à 20% par la Ville et 80% par des particuliers ou des investisseurs privés.

L'échec de 2017 dans la prise d'une participation directe dans une société hydraulique et le retard du programme éolien rendent l'objectif de 30% impossible à atteindre. Augmenter de 2% la production électrique au moyen d'installation solaire coûterait CHF 2.8 millions et cette possibilité n'a pas pu être retenue au plan des investissements.

Cet objectif ambitieux requière des investissements financiers que la Ville ne peut se permettre au vu de l'état de ses finances tendues. C'est pourquoi, la Municipalité désire collaborer avec un investisseur privé afin de combler le retard en augmentant la production photovoltaïque.

C'est pourquoi, la Ville a décidé de s'engager dans un partenariat avec une entreprise privée, la société VO énergies, une entreprise que la Ville connaît depuis des années. Ce partenariat prendra la forme d'une société anonyme dont l'actionariat sera partagé à 51% pour la Ville et 49% pour VO énergies. Cette association amènera ainsi des compétences

et des liquidités, permettra d'engager du personnel et devrait contribuer à faire barrage aux grands acteurs nationaux, qui risqueraient de venir construire des centrales solaires à Yverdon, comme ils l'ont déjà fait avec la centrale solaire Intershop sur les toits du Centre St-Roch.

La société anonyme qui sera majoritairement contrôlée par la Ville permettra indirectement à cette dernière de contracter des emprunts sans augmenter la dette consolidée de la Ville et donc sans se heurter au plafond d'endettement. De la même façon, la Ville pourra engager du personnel de manière indirecte sans être contrainte par les barèmes de salaires ou sans augmenter les ETP communaux qui sont accordés par le Conseil communal lors du vote du budget. Cette formule permettra donc plus de liberté à la Ville et au Service des énergies, tout en consolidant une position dominante dans la production locale, afin de maîtriser le marché. La société Y-Solaire SA sera conçue comme une entité juridique uniquement.

La société VO énergies se verra confier la direction opérationnelle de l'entreprise Y-Solaire SA, tandis que le Conseil d'Administration sera composé par des représentants des 2 actionnaires avec un représentant de la Ville qui en assumera la présidence. De cette manière, il est assuré que la Ville aura toujours la voie prépondérante et de facto le contrôle sur la société anonyme ainsi créée. Un investissement de CHF 765'000.-, correspondant à 51% du capital social de CHF 1.5 millions, devrait permettre un levier de financement très important à des taux avantageux.

## **Risques**

Le préavis de la Municipalité identifiait et répondait à 3 risques distincts, la commission en a soulevé d'autres sur lesquels des éclaircissements ont été demandés. En particulier l'article 10.2 a été au cœur des discussions. Cet article spécifie que les actionnaires confieront à VOE les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des installations de production énergétiques et que VOE sera prioritaire pour tous les futurs projets, tandis que VOE sera, elle, libre de sous-traiter les prestations dont les mandats lui reviendront automatiquement. Certains commissaires ont considéré qu'on donnait là un privilège excessif à une société privée en lui confiant un monopole pour la somme de CHF 735'000.-. Suite à la demande de la commission, la Municipalité et le Service des énergies se sont engagés et ont assuré qu'en cas de déviation des prix de VOE par rapport aux prix usuels du marché l'accord passé entre les deux parties permet de sortir de cette exclusivité.

Un autre risque important vu par la commission se situait au niveau de la facturation des prestations des deux parties à Y-Solaire. En effet, il arrive lors de partenariat public-privé, que les entreprises facturent de façon complète leurs prestations, là où la partie publique a tendance à sous-facturer ses activités. Une partie de la commission a souhaité insister que le SEY garde cette problématique en tête et facture de façon complète ses prestations, tout comme le fera probablement VOE.

## **Avantages**

Concernant les avantages de la création de Y-Solaire SA, la majorité de la commission a partagé l'analyse de la Municipalité et du SEY que le développement actuel du solaire dans notre Ville s'effectue à un rythme trop lent, et que cette nouvelle entité pourrait permettre d'accélérer le développement d'énergie solaire dans notre Ville et, à ce titre, y était favorable. De plus, l'importance pour le SEY de pouvoir monitorer la production solaire afin de lisser la consommation était pertinente.

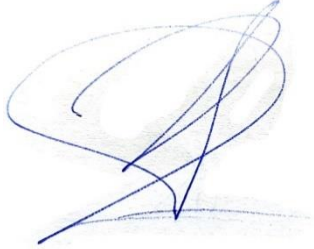
Il a également été reconnu que la collaboration avec une entreprise régionale capable de gérer la partie technique des installations solaires pouvait être un avantage opérationnel, permettant à la Ville d'avancer rapidement dans les projets concrets. La commission a également relevé que le capital de VOE énergies restait détenu aux 2/3 par des pouvoirs publics régionaux et à seulement 1/3 par du capital privé.

**Conclusions :**

La majorité de la commission estime que ce partenariat avec une entreprise privée est une option intéressante pour contribuer au développement de l'énergie solaire à Yverdon tout en faisant barrage à l'arrivée de grands acteurs de l'énergie, afin de garder la production sous contrôle de la Ville.

C'est donc à une évidente majorité que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 4 ainsi que les conclusions ~~l'entier~~ du préavis.

Ruben RAMCHURN, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 16 mars 2022